Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202636B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026

Date de Convocation : 16/03/2026

Mise en ligne le 10/03/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le vendredi 20 mars à 20 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BRÉAL, Mme GARNIER, Mme VILFEU, Mme GAUTIER, M. BOTTIER, Mme CORGNE LAVIGNE, M. LECELLIER, M. CARRÉ, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, Mme BOUCHET, Mme SOURDRILLE, M. BONNIER, M. LANOË, M. SANDOZ, M. SOLLIER

EXCUSÉE : Mme KIRIOLET

POUVOIR : Mme KIRIOLET a donné pouvoir à M. LANOË

SECRÉTAIRE : M. Martin SOLLIER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-36 – Institutions et vie politique – Création des commissions municipales et désignation des membres

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.
Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il est proposé au conseil municipal de créer les 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil, suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202636B-DE

1. Commission Finances – Marchés à procédure adaptée
2. Commission Commerces – Artisanat
3. Commission Prévention - Sécurité – Salubrité publique
4. Commission Urbanisme –Aménagement du territoire
5. Commission Enfance Jeunesse - Vie scolaire – Citoyenneté
6. Commission Sports – Loisirs - Evènementiel
7. Commission Culture – Patrimoine
8. Commissions Communication
9. Commission Espace rural - Eau – Assainissement – Energie

Il est proposé à l'assemblée que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de une à neuf commissions.

Ceci exposé,

Vu l'article L 2121-22 du CGCT

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. Commission Finances – Marchés à procédure adaptée
2. Commission Commerces – Artisanat
3. Commission Prévention - Sécurité – Salubrité publique
4. Commission Urbanisme –Aménagement du territoire
5. Commission Enfance Jeunesse - Vie scolaire – Citoyenneté
6. Commission Sports – Loisirs - Evènementiel
7. Commission Culture – Patrimoine
8. Commissions Communication
9. Commission Espace rural - Eau – Assainissement – Energie

Décide que les commissions municipales comportent un nombre de membre variable en fonction des candidatures ; chaque membre pouvant faire partie de une à neuf commissions.

Décide, après appel à candidatures, et considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret, et de désigner au sein des commissions suivantes :

1. **Commission Finances – Marchés à procédure adaptée**

Adjoints	Conseillers municipaux
Annick PÉRON	Didier BRÉAL
Denis LE VERGER	Kaki GAUTIER
Amélie AUBERT PLARD	Sébastien HUGER
Claude DELENCLOS	François LANOË
Muriel FERRÉ	Cédric LECELLIER
Benoît LUGAND	Sophie PORAS
Célia MASSARD	
Antoine GUIBERT	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202636B-DE

2. Commission Commerces – Artisanat

Adjoints	Conseillers municipaux
Annick PÉRON	Serge BOTTIER
Denis LE VERGER	Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE
Amélie AUBERT PLARD	Kaki GAUTIER
Claude DELENCLOS	François LANOË
Muriel FERRÉ	Cédric LECELLIER
Benoît LUGAND	Sabrina LEGGERI
Célia MASSARD	Sabrina SOURDRILLE
Antoine GUIBERT	Sabine BOUCHET (fleurissement)

3. Commission Prévention - Sécurité – Salubrité publique

Adjoints	Conseillers municipaux
Claude DELENCLOS	Anthony BONNIER
Annick PÉRON	Serge BOTTIER
Denis LE VERGER	Didier BRÉAL
Amélie AUBERT PLARD	Samuel CARRÉ
Muriel FERRÉ	Willène KIRIOLET
Benoît LUGAND	Sabrina LEGGERI
Célia MASSARD	Sabrina SOURDRILLE
Antoine GUIBERT	

4. Commission Urbanisme –Aménagement du territoire

Adjoints	Conseillers municipaux
	Anthony BONNIER
Benoît LUGAND	Serge BOTTIER
Annick PÉRON	Didier BRÉAL
Denis LE VERGER	Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE
Amélie AUBERT PLARD	Sébastien HUGER
Claude DELENCLOS	Willène KIRIOLET
Muriel FERRÉ	François LANOË
Célia MASSARD	Cédric LECELLIER
Antoine GUIBERT	Nicolas SANDOZ
	Martin SOLLIER
	Sophie PORAS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202636B-DE

5. Commission Enfance Jeunesse - Vie scolaire – Citoyenneté

Adjoints	Conseillers municipaux
Muriel FERRÉ	Anthony BONNIER
Annick PÉRON	Sabine BOUCHET
Denis LE VERGER	Elisabeth GARNIER
Amélie AUBERT PLARD	Marie VILFEU
Claude DELENCLOS	
Benoît LUGAND	
Célia MASSARD	
Antoine GUIBERT	

6. Commission Sports – Loisirs – Evènementiel

Adjoints	Conseillers municipaux
Antoine GUIBERT	Anthony BONNIER
Annick PÉRON	Serge BOTTIER
Denis LE VERGER	Didier BRÉAL
Amélie AUBERT PLARD	Samuel CARRÉ
Claude DELENCLOS	Sébastien HUGER
Muriel FERRÉ	Célia MASSARD
Benoît LUGAND	Marie VILFEU
Célia MASSARD	

7. Commission Culture – Patrimoine

Adjoints	Conseillers municipaux
Célia MASSARD	Sabine BOUCHET
Annick PÉRON	Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE
Denis LE VERGER	Elisabeth GARNIER
Amélie AUBERT PLARD	Sabrina LEGGERI
Claude DELENCLOS	Sabrina SOURDRILLE
Muriel FERRÉ	
Benoît LUGAND	
Antoine GUIBERT	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260320-D202636B-DE

8. Commission Communication

Adjoints	Conseillers municipaux
Amélie AUBERT PLARD	Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE
Annick PÉRON	Sébastien HUGER
Denis LE VERGER	
Claude DELENCLOS	
Muriel FERRÉ	
Benoît LUGAND	
Célia MASSARD	
Antoine GUIBERT	

9. Commission Espace rural - Eau – Assainissement - Energie

Adjoints	Conseillers municipaux
Denis LE VERGER	Didier BRÉAL
Annick PÉRON	Antoine GUIBERT
Amélie AUBERT PLARD	Cédric LECELLIER
Claude DELENCLOS	Nicolas SANDOZ
Muriel FERRÉ	Martin SOLLIER
Benoît LUGAND	
Célia MASSARD	
Antoine GUIBERT	

Décide, de créer un **comité « Bocage »** constitué des membres suivants :

- Denis LE VERGER
- Didier Bréal
- Antoine GUIBERT
- François LANOË
- Martin SOLLIER
- Benoît LUGAND

- Membres extérieurs

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance

Martin SOLLIER